

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE MARNE-LA-VALLÉE • Bally-Romainvilliers
• Bussy-Saint-Georges • Bussy-Saint-Martin • Carnetin • Chalifert • Champs-sur-Marne • Chanteloup-en-Brie
• Chessy • Collégien • Conches-sur-Gondoire • Coupvray • Croissy-Beaubourg • Dampmart • Emerainville
• Ferrières-en-Brie • Gouvernes • Guermantes • Jossigny • Lagny-sur-Marne • Lesches • Lognes • Magny-le-Hongre
• Montévrain • Noisiel • Pomponne • Saint-Thibault-des-Vignes • Serris • Thorigny-sur-Marne • Torcy

Siaminfos

Lettre d'informations semestrielle du Siam de Marne-la-Vallée

JUIN 2009 N°7

les enfants
et l'eau



● EXPÉRIENCE

La fleur qui change de couleur... Comment colorer des pétales ?

● QUIZ/CONCOURS

Des cadeaux... PAGE 8

● ÉDITO DU PRÉSIDENT

Gérer rigoureusement et préserver la Marne



Ce numéro vous présente dans son dossier le prix de l'assainissement qui, sur votre commune, fait intervenir plusieurs acteurs, dont le Siam.

Les élus du Siam ont négocié tout récemment le prix de l'exploitation des réseaux d'assainissement qui transportent les eaux usées et de l'exploitation de la station d'épuration, tout en améliorant la qualité des actions d'entretien et en garantissant une meilleure préservation de la Marne et de la vie aquatique.

La station d'épuration du Siam ouvre une nouvelle fois ses portes samedi 20 juin pour vous faire découvrir votre station d'épuration, respectueuse des normes européennes, ainsi que l'exposition sur les activités du Siam.

A cette occasion, vous pourrez également visionner le tout nouveau film pédagogique de présentation de la station d'épuration destiné aux enfants. Dans un souci de toujours mieux communiquer avec les usagers, je vous informerai dans un prochain numéro de la mise en ligne du nouveau site Internet du Siam.

Christian Chapron

Président du Siam, maire de Torcy

● JOURNÉE "PORTES OUVERTES"



● DOSSIER

L'assainissement en détail dans votre facture d'eau

PAGES 4 à 6

● LES RÉSEAUX

De votre maison à la station d'épuration

PAGE 3

DANS CE NUMÉRO N°7

● VUES D'ICI - PAGE 7

Interview : Le SATESE au service de la qualité de l'assainissement

Découverte : L'île Menier

● LE SAVIEZ-VOUS ? - PAGE 8

Le bon geste : Evaluatez votre consommation d'eau



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT
DE MARNE-LA-VALLÉE
13, avenue de la Courtillière
77400 Saint-Thibault-des-Vignes
Tél. : 01-60-31-54-54 - Fax : 01-64-30-64-12
<http://www.siam77.fr>
Courriel : siam77@wanadoo.fr

● ENTRETIEN ET RÉNOVATION

Le point sur les travaux

Le Siam entretient et rénove en permanence les réseaux dont il est propriétaire mais il intervient également sur les réseaux de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG) puisque celle-ci lui a confié les travaux sur ses réseaux d'eaux usées et pluviales.

● TRAVAUX DE CAMG

Le Siam assiste la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en séparatif de ses réseaux d'eaux usées et pluviales.

● CONCHES-SUR-GONDOIRE

Rues Paul-Claudel et André-Gide. Remplacement du réseau d'eaux usées (tranchées ouvertes).
Démarrage : fin juillet.
Durée : 2 mois.
 Gêne à la circulation (circulation alternée) mais accès riverains préservé.

● DAMPMART

Rues de l'Abreuvoir et de l'Eglise/ Remplacement du réseau d'eaux usées pour mise en séparatif.
Démarrage : fin septembre.
Durée : 4 mois.
 Gêne à la circulation importante.

● GOUVERNES

Rue Saint-Germain. Pose d'un réseau d'eaux usées et réalisation de branchements (avec prise en compte des eaux pluviales).
Démarrage : juillet.
Durée : 3 mois.
 Gêne à la circulation importante, mais accès riverains préservé.



● JOSSIGNY

Rues de Paris, de Meaux et de la Croix-Blanchetot. Création d'un réseau d'eaux usées et de branchements.
Démarrage : août.
Durée : 5 mois.
 Gêne à la circulation importante, mais accès riverains préservé.

● LAGNY-SUR-MARNE CENTRE

Rues Saint-Sauveur et de l'Aître. Mise en séparatif.
Démarrage : fin octobre.
Durée : 3 mois et demi.
 Gêne importante, déviation mais accès riverains préservé.



● POMPONNE

Rue des Cornouillers. Mise en séparatif : création d'un réseau d'eaux usées sous trottoir.
Démarrage : juillet.
Durée : 3 mois.
 Gêne pour le stationnement.

● TRAVAUX DU SIAM

● CHALIFERT

Suppression de la station d'épuration de Chalifert et création d'un réseau de raccordement au poste dit « statues ». Travaux en cours.
Durée : jusqu'à fin août.
 Gêne à la circulation, déviation en place.

● LAGNY-SUR-MARNE

Boulevard Charpentier n°1 à 20. Réhabilitation du réseau d'eaux usées par chemisage, sans tranchée et remplacement sur 20 m à la limite du boulevard du Maréchal-Galliéni et de la rue Saint-Laurent.
Démarrage : mi-juillet.
Durée : 2 mois et demi.
 Gêne pour le stationnement sauf pour la zone de remplacement où la gêne sera importante, mais de courte durée.

● LAGNY-SUR-MARNE

Boulevard Charpentier du n°20 jusqu'au croisement avec l'avenue du G^{al}-Leclerc. Réhabilitation sans ouverture de tranchée.
Démarrage : octobre 2009.
Durée : 2 mois et demi.
 Gêne pour le stationnement uniquement.



L'EAU FAIT SON CINÉMA

Afin d'encore mieux accueillir les enfants des classes d'eau, le Siam a fait réaliser un nouveau film de présentation de la station d'épuration.



1187 enfants ont participé aux classes d'eau sur cette année scolaire écoulée, ce qui représente 49 classes, du CP à la 5^{ème}. Les classes d'eau seront reconduites l'an prochain afin de continuer la sensibilisation des enfants à la préservation de l'eau !



● RÉSEAUX

De votre maison jusqu'à la station

A chaque brossage de dents ou nettoyage de machines industrielles ou plus simplement à chaque orage, les réseaux d'assainissement sont à l'œuvre, acheminant en permanence les eaux usées et les eaux de pluie vers des destinations différentes.

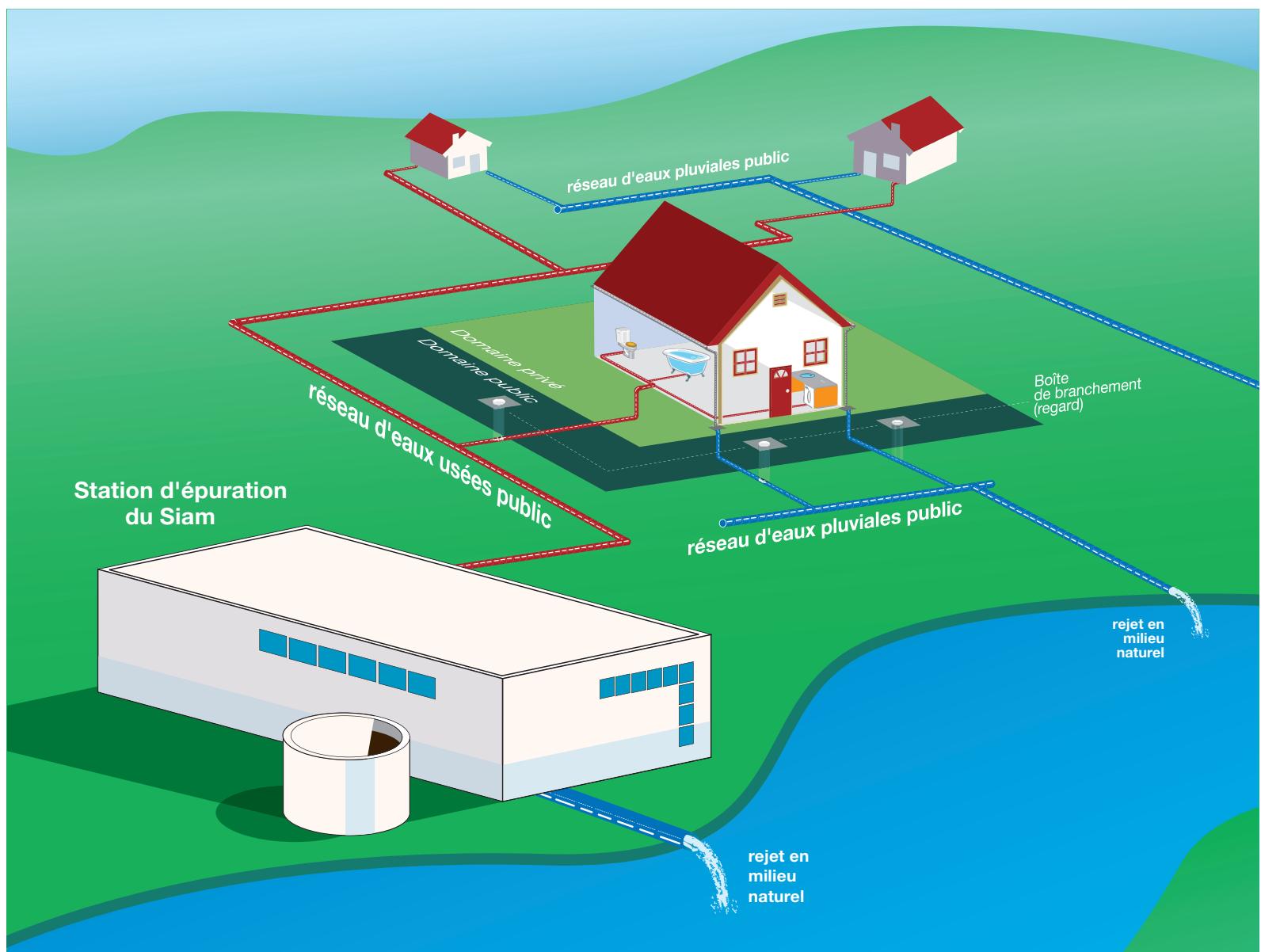
Chaque fois que vous ouvrez un robinet pour vous laver les dents, un réseau transporte l'eau ainsi "usée" pour l'épurer en station afin de la rendre "propre" au milieu naturel. Ce réseau d'eaux usées comprend les eaux vannes (wc) et les eaux ménagères (issues de la cuisine, de la salle de bain, des lessives...).

Dans les constructions nouvelles, le réseau d'eaux usées est aujourd'hui séparé du réseau des eaux de pluie (réseau eaux pluviales) qui elles ne

nécessitent pas d'épuration poussée. Une partie importante de l'activité du Siam consiste précisément à remplacer progressivement les anciens réseaux unitaires (mélangeant les eaux usées et les eaux pluviales) par des réseaux séparatifs. Cette séparation des réseaux permet de ne pas sur-dimensionner la taille des canalisations en vue d'accueillir les fortes précipitations et surtout de ne pas avoir à épurer ces importantes quantités "d'eau propre". Cette réduction importante des quantités d'eau à épurer, d'une

part, réduit le coût de l'assainissement et d'autre part, garantit un accroissement de la qualité de l'épuration.

Ce réseau souterrain, composé de canalisations de tailles croissantes (de 50 cm de diamètre à la sortie de la boîte de branchement de votre maison, il arrive à plus de 1 mètre à l'entrée de la station d'épuration) parcourt l'ensemble des territoires urbanisés sur plusieurs centaines de kilomètres pour un territoire comme celui du Siam.





L'assainissement, une compétence partagée

Si le Siam assure seul l'épuration de l'ensemble des eaux usées produites sur son territoire, en revanche leur collecte et transport depuis votre maison jusqu'à la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes est assuré par l'ensemble des collectivités.

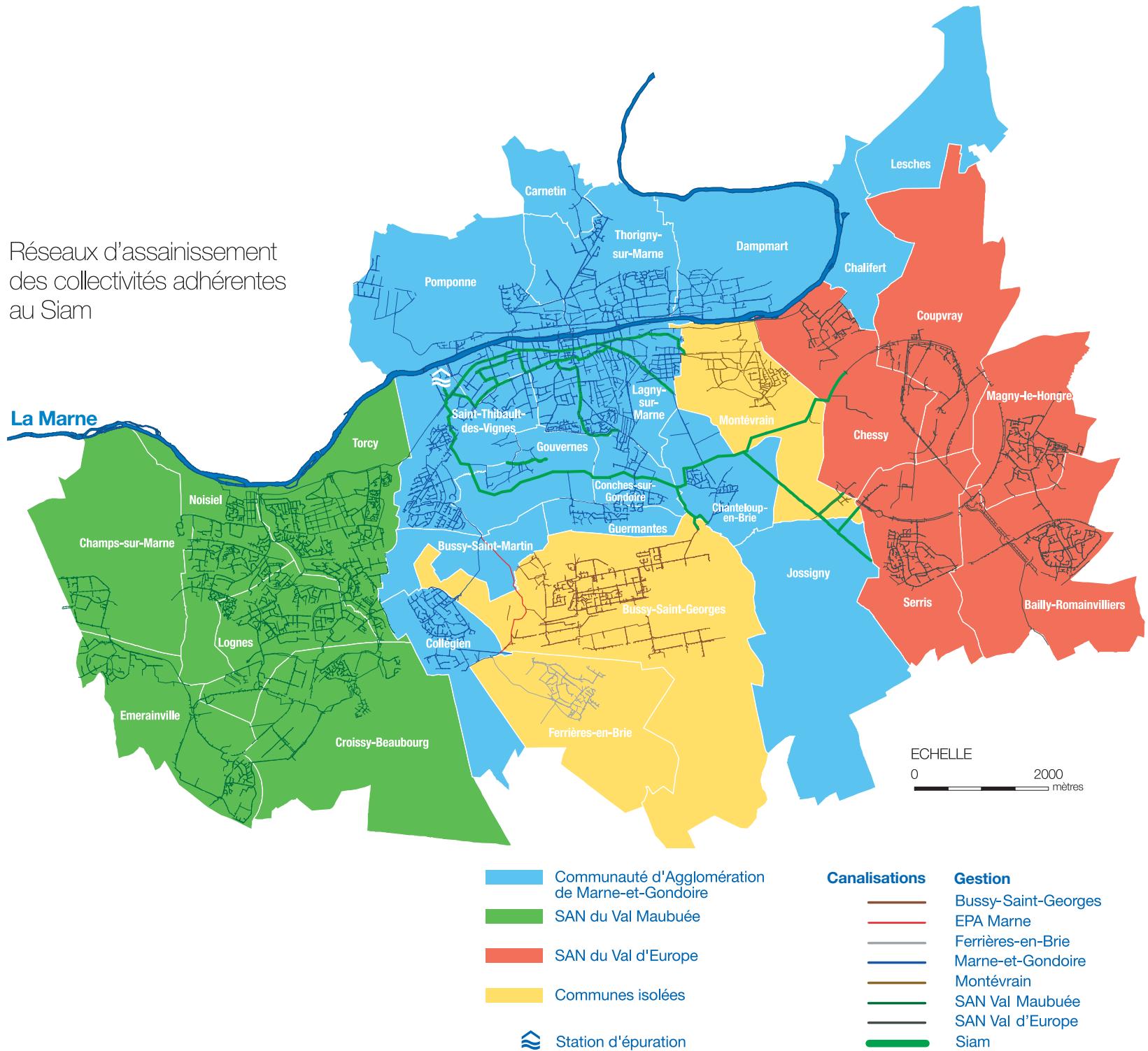
Ainsi chaque commune ou intercommunalité réalise les travaux nécessaires à l'entretien et à la construction des réseaux dont elle est propriétaire. Avec le Siam, elles coordonnent leur action afin de garantir un réseau efficace et entretenu, condition indispensable à la préservation de l'eau de la Marne.

Collecter et **transporter**

Collecter les eaux usées et les acheminer jusqu'à la station représente une partie fondamentale de l'activité d'assainissement. Chaque commune a la responsabilité de tenir à la disposition de tous ses habitants un réseau d'assainissement efficace et entretenu afin de garantir une activité d'épuration optimale.

Cette charge, de nature intercommunale puisque les réseaux dépassent les limites communales, est le plus souvent assurée par les regroupements de collectivités :

Réseaux d'assainissement des collectivités adhérentes au Siam



c'est le cas des Syndicats d'Agglomération Nouvelle (SAN) du Val Maubuée et du Val d'Europe ainsi que de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire (CAMG) qui assument désormais la compétence de l'assainissement pour l'ensemble des communes qui les composent.

Ces collectivités, ainsi que les communes de Montévrain, Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie qui ne font pas partie d'intercommunalités, ont donc à charge l'entretien et la rénovation des réseaux existants ainsi que la construction des nouveaux réseaux dans les zones en cours d'urbanisation.

Cette mission, le plus souvent confiée à des entreprises privées spécialisées dans l'assainissement par délégation de service

public, est financée par la "part assainissement collectivité" présente sur votre facture d'eau.

Investir pour l'avenir

Collecter et transporter les eaux usées sur l'ensemble d'un territoire, c'est avant tout disposer d'un réseau de canalisations, entretenu et rénové en permanence.

Ces travaux, conséquents puisqu'ils impliquent le plus souvent l'ouverture de tranchées dans des zones urbanisées, représentent de gros investissement. Pour cette raison, il est primordial pour les collectivités de procéder à leur rénovation régulièrement afin d'étaler la dépense sur plusieurs dizaines d'années et d'éviter d'avoir à faire face à une dépense de plusieurs millions d'euros d'un seul coup.

infos+

LES EXPLOITANTS PAR SECTEUR

SAN du Val d'Europe :
SAUR au **0810 017 018**

Pour tous les autres secteurs :
SFDE-Véolia Eau
au **0811 900 400**

Part assainissement dans votre facture

Votre facture d'eau est la somme de la facturation de deux services très distincts et d'une redevance :

1- Apporter l'eau potable à votre domicile

Ce service comprend les activités de pompage, de potabilisation et de distribution de l'eau jusqu'à votre compteur. Il intègre la gestion de toutes les infrastructures nécessaires (captage en nappes ou rivières, usines de potabilisation et réseaux de distribution jusqu'à votre domicile). C'est l'organisme qui distribue l'eau qui prend en charge l'émission de la facture, qu'il soit public ou privé.

→ selon votre lieu d'habitation, ce service représente entre 40 et 45 % de la somme totale de votre facture.

2- Nettoyer l'eau que vous avez utilisée avant de la réintroduire dans la Marne

Ce service, appelé "assainissement", est composé des activités de collecte et de transport des eaux usées, d'épuration en station et de contrôle avant rejet en rivière. L'épuration des eaux usées produites sur l'ensemble du territoire (voir carte page précédente) est assurée par le Siam ainsi qu'une partie de la collecte et du transport puisqu'il est propriétaire de 34 km de réseaux intercommunaux (ce sont les réseaux les plus importants en taille puisqu'ils recueillent les eaux des réseaux de chaque commune ou de chaque intercommunalité avant de les amener à la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes).

→ selon votre lieu d'habitation, ce service représente entre 40 et 45 % de la somme totale de votre facture.

3- Assurer des ressources aux organismes publics chargés de la préservation des ressources en eau et de la gestion des cours d'eau

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) engage en permanence des actions de préservation de nos ressources en eau en accompagnant par exemple les communes ou intercommunalités dans l'élaboration de leurs projets d'assainissement. De leur côté, les Voies Navigables de France (VNF) assurent l'entretien en continu des cours d'eau afin de veiller à leur préservation et de garantir le transport fluvial, promis à un développement croissant grâce à son très faible impact écologique.

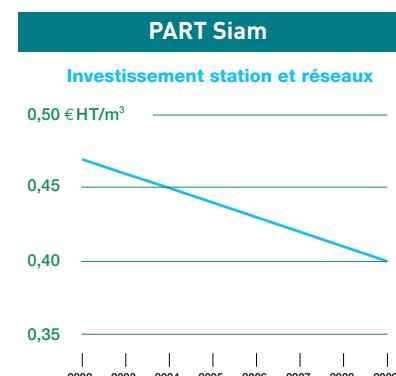


→ indépendamment de votre lieu d'habitation, cette part représente 9,5% de la somme totale de la facture. Enfin, s'y ajoute la TVA à 5,5 % (taux des produits de première nécessité) destinée à l'Etat.

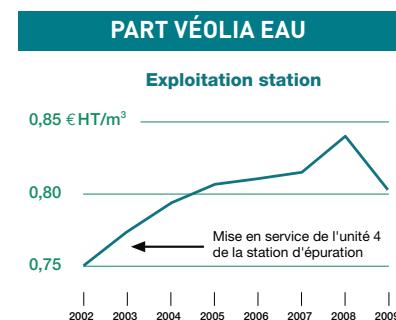
L'assainissement, une part qui tend vers la baisse et une meilleure préservation de l'environnement

La gestion rigoureuse du Siam a permis une baisse régulière du coût de l'exploitation de l'assainissement sur son territoire. Cette baisse, qui concerne aussi bien l'exploitation des réseaux dont le Siam est propriétaire que l'exploitation de la station, a été négociée avec l'exploitant au moment du renouvellement des contrats de délégation de service public en 2004 et 2009. Parallèlement, la part destinée au Siam pour l'investissement dans la station et dans ses réseaux a également baissé régulièrement depuis 2002.

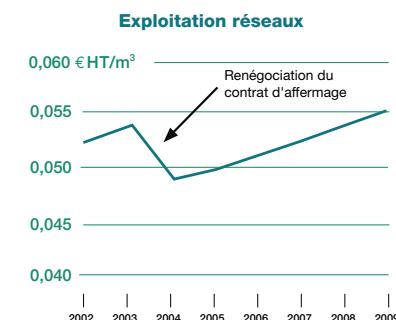
Il est important de constater que ces baisses interviennent alors que la qualité de l'épuration augmente régulièrement et permet que l'eau rejetée en Marne ait un impact écologique négligeable. Ces niveaux qualitatifs sont constatés par tous les organismes indépendants (lire le "Bilan qualitatif de la station" par le SATESE, page 7 et voir rubrique contrôle page 8.



La part du Siam dans le prix de l'eau a baissé de deux centimes entre 2001 et 2002, puis régulièrement de 1 centime d'euro par an. Cette baisse se poursuivra.



Le contrat d'affermage du 1^{er} janvier 2009 a permis une baisse du coût d'exploitation de la station.



La renégociation du contrat d'affermage en 2004 a permis une baisse du prix de l'exploitation des réseaux d'assainissement, un meilleur contrôle du prestataire et la mise en place de plus d'actions, en vue d'améliorer le fonctionnement des réseaux et de garantir leur pérennité.

● **INTERVIEW**

Le SATESE au service de la qualité de l'assainissement

Service de la Direction de l'Eau et de l'Environnement du Conseil général, le Service d'Animation Technique à l'Epuration et au Suivi des Eaux, le SATESE, a pour mission d'assister les exploitants de station et les collectivités pour optimiser l'assainissement pour toujours mieux préserver le milieu naturel.

Depuis sa création en 1973 en concertation avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), le SATESE est le conseiller départemental des professionnels de l'assainissement. Il leur apporte son expertise globale sur le fonctionnement épuratoire en amont et en aval d'une station : réseaux de collecte, études préparatoires à l'implantation de station, mise en œuvre et validation de l'auto-surveillance, assistance auprès des collectivités pour les études de la gestion de l'assainissement.

Ce travail, en partenariat avec les acteurs de l'assainissement en Seine-et-Marne, permet à la SATESE :

- d'acquérir un ensemble de connaissances précises sur les ouvrages d'assainissement, enrichies année après année par l'expérience cumulée des différents dispositifs utilisés par les exploitants et rassemblées dans un bilan publié annuellement,
- d'apporter aux exploitants et à leurs maîtres d'ouvrage une expertise préalable de leurs projets de station d'épuration et des conditions de sa future exploitation,
- d'assister au quotidien les maîtres d'ouvrages responsables de la mise en œuvre des systèmes d'épuration en leur fournissant conseils et avis dans le domaine précis de l'assainissement et plus globalement, dans celui de l'eau et de la protection du milieu naturel,
- d'engager en permanence une action d'optimisation des différents dispositifs d'épuration par une étude comparative, réalisée sur le long terme.

Diagnostic de la station du Siam

La station d'épuration de St-Thibault-des-Vignes est la plus importante de Seine-et-Marne et la plus sophistiquée sur le plan technologique. Ce statut de précurseur en matière de technologie épuratoire impose au Siam un suivi analytique rigoureux et un partage des données recueillies afin de pouvoir faire bénéficier les futures stations d'innovations technologiques éprouvées. Par ailleurs, les performances de la station seraient considérablement amoindries si le Siam n'apportait pas une attention particulière au contrôle de la qualité des eaux rejetées dans les réseaux de collecte. A cette fin, le Siam signe avec les industriels, présents sur son territoire, des



VIE PRATIQUE

Pour tout **renseignement pratique** sur les services de l'assainissement :
Site : www.siam77.fr
Tél. : 01 60 31 54 54

En cas d'urgence, contacter soit SAUR (pour les habitants du secteur du Val d'Europe) au **0810 017 018**, ou SFDE-Véolia Eau au **0811 900 400**.



Siam infos n°7 - Juin 2009

Directeur de publication : Christian Chapron

Directeur de la rédaction : Christian Chapron

Rédaction/Conception-réalisation : www.alderande.eu -Tél. : 01 60 22 13 28

Crédits photos : Baudouin Soulis

Illustrations : Franck Maffre

Impression : papier recyclé

non blanchi au chlore

Imprimeur : Imprimerie Nouvelle

de Viarmes 95200 Sarcelles

Tirage : 80 000 exemplaires

Distribution : Adrexo

ISSN : 1951-0047



Siam : 13, avenue

de la Courtillière,

77400 Saint-Thibault-des-Vignes

Tél. : 01 60 31 54 54

Fax : 01 64 30 64 12

Courriel : siam77@wanadoo.fr

Site internet : www.siam77.fr

● **DÉCOUVERTE**

L'Île Menier

En 1825, Jean Antoine Brutus Menier acquiert le moulin de Noisiel et y installe une fabrique de produits pharmaceutiques et de chocolat qui se consacrera, à partir de la moitié du XIX^e siècle, au seul chocolat. Emile Menier développera l'entreprise puisque vers 1900, l'usine s'étend sur près de 900 m de berges de la Marne. Aujourd'hui, la « promenade historique des bords de Marne » permet de découvrir l'Île Menier, le site de l'ancienne chocolaterie, le barrage et les berges aménagées qui abritent, dans un cadre naturel, des hérons cendrés, des canards, etc. La promenade peut se prolonger jusqu'à la base nautique de Vaires-sur-Marne par la passerelle flottante (de mai à novembre) à 1,5 km de la cité Menier, permettant ainsi d'admirer la cité et ses bâtiments classés à l'inventaire supplémentaire des bâtiments historiques.



Photo © Soizic Berthé

● CONTRÔLE

La Marne surveillée en permanence

Les mesures effectuées permettent de vérifier si la station d'épuration a un impact sur le milieu naturel. Les résultats 2008 montrent que la station n'a pas d'impact négatif sur la qualité des eaux de la Marne.

▼ Matières organiques et oxydables

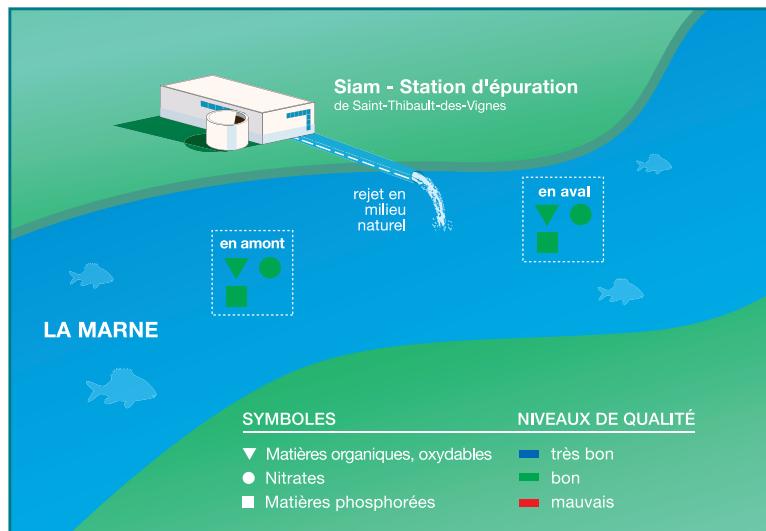
Organiques, car elles proviennent des êtres vivants ou morts : végétaux, animaux, bactéries, champignons, et oxydables, car elles consomment l'oxygène de l'eau pour leur dégradation. Elles ont pour origine : les excréments humains ou animaux, résidus végétaux, etc.

● Nitrates

Les rejets de nitrates sont induits par les activités humaines (aliments, excréments), industrielles et agricoles.

■ Matières phosphorées

Causées par les rejets urbains, industriels et par l'érosion des sols agricoles. Les matières phosphorées rejetées par les habitants proviennent des déjections humaines et des lessives.



Attention, la station de mesure amont de la station d'épuration a changé. Le point de mesure dorénavant utilisé est la Ferté-sous-Jouarre (au lieu de Esbly). La station aval reste Torcy.

Résultats : P : vert/vert - N : vert/vert - MO : vert/vert. Période : mars à décembre 2008.

● LE BON GESTE

Evaluez votre consommation d'eau

Savez-vous é valuer si vous êtes économie en eau ?

Comparez votre consommation d'eau à partir de votre facture ou en relevant votre compteur sur plusieurs jours et comparez le chiffre obtenu à la moyenne nationale : **150 litres d'eau par jour et par habitant.**

Si vous dépassiez cette estimation, savez-vous qu'avec trois gestes quotidiens simples, vous pouvez économiser

jusqu'à 100 litres d'eau dans la journée ?

3 gestes pour économiser 100 litres d'eau dans la journée :

- arrêter le jet de sa douche pour se savonner le corps = 40 litres.
- arrêter l'eau pour se brosser les dents 2 fois par jour (10 à 20 litres).
- arrêter l'eau pour se savonner les mains 2 fois par jour (5 à 10 litres).



LES CLASSES D'EAU

Comme chaque année, le Siam organise auprès des enfants une action de sensibilisation à la préservation des ressources en eau, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (subvention) et avec les enseignants des écoles primaires et des collèges de tout le territoire du Siam. Pour l'élaboration d'un projet pédagogique n'hésitez pas à contacter le Siam dès à présent.

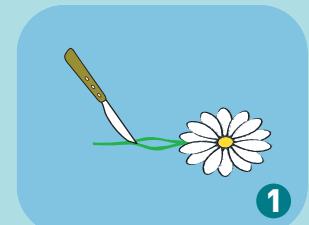
● EXPÉRIENCE

La fleur qui change de couleur... Comment colorer des pétales ?

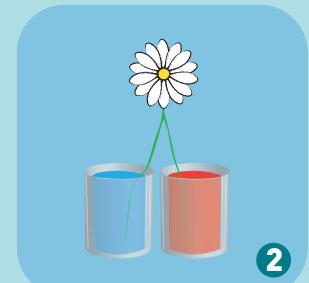
Demande de l'aide à un adulte.

Matériaux :

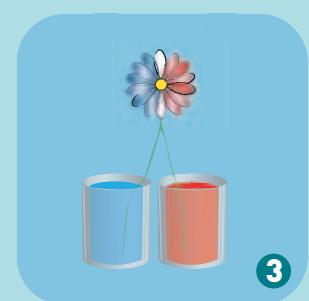
2 petits verres, de l'encre ou du colorant alimentaire rouge et bleu (ou autres couleurs vives), de grandes fleurs blanches, comme des marguerites ou un oeillet par exemple, un couteau.



1 Prends les deux verres et mets du colorant bleu dans le premier et du colorant rouge dans l'autre. Complète avec un peu d'eau pour les remplir.



2 Choisis une grande fleur blanche et demande à un adulte de venir t'aider. Il faut couper la tige en deux avec le couteau, dans le sens de la longueur en partant de dessous la fleur.



3 Mets chaque morceau de tige dans un verre. Il faut faire attention que la fleur ne glisse pas des verres !

Attends un ou deux jours... Et observe les pétales de la fleur !

● QUIZ

En observant la fleur, on voit :

A-que les pétales de la fleur sont colorés, B-que la fleur a coloré en blanc l'eau des verres, C-que rien ne s'est passé et qu'il faut donc patienter encore un jour ou deux...

On peut dire :

A-que la fleur a rejeté de l'eau, B-que la fleur a bu de l'eau colorée, C-que la fleur n'a pas eu besoin d'eau.

Pour boire l'eau, la fleur se sert :

A-de sa transpiration, B-d'une pompe interne, C-de l'infiltration.

Demande à ton maître ou ta maîtresse d'école de faire l'expérience en classe et de répondre au quiz. Chaque classe qui aura les bonnes réponses pourra participer au concours et peut-être gagner le cadeau surprise ! Parlez-en à l'école !

Date limite de participation : 30 novembre 2009.